

Avis public | Matane

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MATANE

PROJET DE PROTECTION CÔTIÈRE À MATANE-SUR-MER ET PETIT-MATANE

Cet avis est publié pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet.

La côte de Matane-sur-Mer et de Petit-Matane est fréquemment affectée par l'érosion et la submersion côtières, et ce, malgré la présence de nombreux ouvrages de protection individuels tels que des enrochements et des murets. Actuellement, de nombreux bâtiments et plusieurs kilomètres de routes sont exposés aux aléas côtiers. C'est dans ce contexte et en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique (MSP) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) que la Ville de Matane projette de réaliser des travaux de protection contre l'érosion et submersion côtière.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par son initiateur au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, lequel contient, notamment, une description du projet ainsi que du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet, de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet, sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante :
https://www.re.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-02-346

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 22 novembre 2024, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet ci-haut mentionnée.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet aux numéros **418 521-3830** ou sans frais **1 800 561-1616** et sur le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques <https://www.environnement.gouv.qc.ca/>.

Le 23 octobre 2024.

Cet avis est publié par la Ville de Matane, conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).

>1273382